

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 19 novembre 2007**  
~~~~~

ACQUISITION D'UNE PARCELLE SUR LA COMMUNE DU POUGET, CADASTREE D12

N° 2-1 du bordereau - Rapport page 8

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 novembre 2007, à l'espace culturel de Puéchabon, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme CAZOTTES Christine - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michelle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. RIGAL Fernand - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme. DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric
Monsieur André SIDERIS donne pouvoir à Monsieur Jean Marcel JOVER
Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre GHIBAUT

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. CARCELLER Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVIEN Isabelle - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - M. GASTAN François

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Considérant que, dans le cadre de la compétence logement social, la construction de logements aidés sur le territoire notamment à destination des jeunes est d'intérêt communautaire,

Considérant que cette opération répond aux objectifs de diversification de l'offre de logements inscrits dans le Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration,

Sur proposition de Monsieur J.M. Jover, Vice-président de la Communauté de communes, Président de la commission aménagement de l'espace,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de se prononcer** favorablement pour l'acquisition de la parcelle D12 appartenant à Mme Gally Paulette épouse Billiet, d'une surface de 1700 m² sur la commune du Pouget au prix de 51 000 € hors frais annexes d'acquisition,
- **d'autoriser** le Président à signer l'acte notarié nécessaire à la réalisation de l'achat,
- **d'autoriser** le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional

La présente dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre 21 article 2111 du budget communautaire 2007

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 101-2007 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET